Département des Côtes D'Armor
Commune de LEZARDRIEUX
COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260303-2025CDECG-DE

SÉANCE DU 03 MARS 2026 A 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 18 h00, le Comité de la Caisse des Ecoles de la commune de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé en Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri PARANTHOËN, Président

Nombre de membres en exercice : **11**	Présents ou représentés : **8**

Présents : M PARANTHOËN Henri (Président), Mme LE COQ Annyvonne (Vice-présidente), M. JUMEL Yoann (Conseiller Délégué), Mme LE BRIAND Fabienne (Adjointe au Maire), Mme CONAN Amélie (Conseillère Municipale), Mme BLONDEL Christine (Conseillère Municipale), Mme HERNOUT Béatrice (Parent d'élève), Mme FAHUET Tiphaine (Parent d'élève)

Excusée : Mme ROUYER Caroline (Parent d'élève)

Absentes : Mme Anastasia CALDARE (Parent d'élève), Mme Carole LUCIA (Parent d'élève)

Date d'envoi de la Convocation : 02 février 2026

DELIBÉRATION N°2026-001 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025
Rapporteur : Mme LE COQ Annyvonne, Vice-présidente

Le Comité, réuni sous la présidence de M Henri PARANTHOËN,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les membres de la Caisse des Ecoles approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Les membres présents ont signé le compte de gestion 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Mme LE COQ Annyvonne,
Vice-Présidente

MAIRIE de LEZARDRIEUX 22740 CÔTES D'ARMOR